

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67
MINITEL: 3617.INFOGREFFE OU www.infogreff.fr

FIDUCIAIRE TECHNIQUE ET COMPTABLE DE
L'OUEST
50 BD. FELIX GRAT
53000 LAVAL

V/REF :

N/REF : 71 B 6 / 2006-R-9

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LAVAL certifie qu'il a reçu le 30/01/2006,

REQUETE EN DATE DU 24.01.2006 DEMANDANT LA NOMINATION D'UN EXPERT A
L'EVALUATION DU TITRE FITECO.

Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce DE LAVAL en date du 25/01/2006
- DESIGNATION DE MR CAILLAULT DANIEL EN QUALITE D'EXPERT.

Concernant la société

FIDUCIAIRE TECHNIQUE ET COMPTABLE DE L'OUEST
Société anonyme
50 BD. FELIX GRAT
53000 LAVAL

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2006-R-9 le 30/01/2006

R.C.S. LAVAL 557 150 067 (71 B 6)

Fait à LAVAL le 30/01/2006,

Le Greffier



FITECO



Experts-comptables
Commissaires aux comptes
Conseils d'entreprises

REQUETE

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LAVAL

Je soussigné :

Philippe BOURBON, Président de la société FITECO, Société par actions Simplifiée au capital de 5 316 000€, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de LAVAL sous le numéro B 557 150 067 et dont le siège social est situé à LAVAL (Mayenne) – 50 boulevard Félix Grat.

A l'honneur de vous exposer :

- La société FITECO a constitué un fonds commun de placement d'entreprise classé dans la catégorie: " FCPE investi en titres non cotés de l'entreprise " ayant pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières limité à recevoir les sommes attribuées aux salariés dans le cadre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise
 - Le fonds est géré par NATEXIS EPARGNE ENTREPRISE, société commerciale dont l'objet social est conforme à l'article 12 de la loi n° 88-1201 du 23 décembre agréée par la COB, en vertu des dispositions du règlement n° 96-02 COB.
 - Ladite société de gestion qui assume la responsabilité des valeurs de négociation, demande que la valeur de l'action soit, au préalable, déterminée par voie d'expert.

C'est pourquoi, le requérant sollicite la nomination d'un expert à l'évaluation du titre FITECO et propose de nommer à ces fonctions :

- Monsieur Daniel CAILLAULT, expert-comptable inscrit au tableau de la région des Pays de Loire et demeurant au MANS (72) – 14 Avenue Pierre Mendès France – Centre Etoile-Jacobins, qui a déjà exercé cette mission pour les exercices précédents.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées

Fait à Laval
Le 24 janvier 2006

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE, Inscrite aux tableaux de l'Ordre des Régions :
Pays de Loire - Orléans - Paris/Ile de France - Rouen.
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES, Membre de la Compagnie Régionale d'ANGERS.
Siège social : 50, boulevard Félix Grat - BP 0737 - 53007 LAVAL CEDEX.



ORDONNANCE

2006/01

Nous, Blaise ZAGO, Président du Tribunal de Commerce de LAVAL, assisté de Maître Patrick GUICHAOUA, Greffier,

Vu les articles L 225-147 et L 236-11 du Nouveau Code de Commerce,
Vu le décret du 23 Mars 1967 modifié,

Vu la requête ci-contre et les motifs y exposés,

DESIGNONS :

**Mr CAILLAULT Daniel
Expert-Comptable
14 Avenue Pierre Mendès France
72000 LE MANS**

En qualité d'expert à l'évaluation du titre FITECO, comme ci-demandé dans la requête.

Fait à LAVAL

le 25/01/2006

LE GREFFIER

Patrick GUICHAOUA

LE PRESIDENT

Blaise ZAGO